

2940.94

2-948p

N° 142

“ Pages actuelles ”
(1914-1923)



Pourquoi la France occupe-t-elle la Ruhr ?

LETTRES D'UN CATHOLIQUE FRANÇAIS
A UN CATHOLIQUE ÉTRANGER

PAR

M. Jean GUIRAUD

Rédacteur en chef de la Croix



LIBRAIRIE BLOUD & GAY

PARIS

1923

P940.94

G948 po

JEAN GUIRAUD

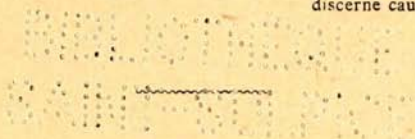
Rédacteur en Chef de la « Croix »

Pourquoi la France occupe-t-elle la Ruhr?

Lettres d'un catholique français à un catholique étranger

*Publication du Comité catholique
des Amitiés françaises à l'étranger.*

« Judica me, Deus, et
discerne causam meam. »



PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & GAY

3, rue Garancière

1923

Tous droits réservés

LIBRARY
1919-1928

940.31422
G 965p
1923

AVANT-PROPOS

L'un des journalistes les plus en vue du Canada, M. Bourassa, directeur du Devoir, à Montréal, m'ayant envoyé une brochure reproduisant une conférence faite par lui à Notre-Dame-de-Grâce, j'ai cru utile de lui répondre pour réfuter l'accusation d'impérialisme qu'il avait lancée contre la France.

Je l'ai fait pour rétablir la vérité dans l'esprit de tous les étrangers qui pourraient comme lui, avoir été trompés par les campagnes de propagande allemande.

Je me suis efforcé de dépouiller les jus-

tes sentiments que les procédés de l'Allemagne ont fait naître dans les cœurs de Français et je n'ai voulu raisonner qu'en catholique afin de mieux me faire comprendre des catholiques de tous pays.

J'ai appuyé mes raisonnements de chiffres empruntés non à des plaidoyers en faveur de la France, mais à des actes officiels publiés par la Commission des réparations, certifiés par les représentants des nations qui la composent et nullement contestés par l'Allemagne.

Œuvre de bonne foi et de justice, ces lettres s'adressent à tout homme de bonne foi, ami de la justice.

J. G.

Ces cinq lettres ont d'abord paru dans le journal catholique français La Croix; elle ont été complétées par les notes qui les accompagnent et l'appendice qui les suit.

Pourquoi la France occupe-t-elle la Ruhr ?

Première Lettre

Monsieur et cher confrère,

Au cours de votre dernier voyage en Europe, vous m'avez fait le grand honneur de venir me voir à la *Croix*, et au cours d'un long entretien dont j'ai retiré à la fois plaisir et profit, nous nous sommes plu à constater le parfait accord qui nous unissait dans la vérité et la charité du Christ. Rarement, je me suis senti en aussi parfaite union de sentiments avec un ami.

Avec vous, j'ai déploré la guerre et ses ruines ; avec vous j'en ai blâmé la désastreuse prolongation et regretté que le monde fût resté sourd aux exhortations de Benoît XV. Avec vous j'ai souhaité que l'apaisement des haines fratricides rétablît enfin dans le monde la vraie paix, celle que les traités ne peuvent pas donner s'ils ne sont pas

6 POURQUOI LA FRANCE OCCUPE-T-ELLE LA RUHR ?

inspirés, dans leur rédaction et leur application, par la fraternité humaine qui doit unir par-dessus les races et les nations tous les enfants du Père qui est dans les cieux. Fidèles d'avance à ces enseignements de l'Eglise que devait nous rappeler Pie XI dans son Encyclique *Ubi arcano Dei*, nous réproouvions ensemble les nationalismes exaspérés et les appétits surexcités qui travaillent sans cesse à dresser les nations les unes contre les autres dans une atmosphère de haine.

Je reste fidèle à toutes ces aspirations et à tous ces principes, m'efforçant de suivre dans les questions nationales et internationales qui nous préoccupent une politique chrétienne, s'inspirant des leçons de l'Evangile et des enseignements de l'Eglise.

Pourquoi faut-il que notre accord ait été troublé par la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer et qui a douloureusement atteint mon cœur de Français et — je ne crains pas de l'ajouter — mon âme de catholique? Faut-il que la propagande allemande ait faussé les esprits et obnubilé les consciences pour que, dans le débat qui est ouvert entre l'Allemagne et la France, un Canadien, fidèle au culte de l'ancienne France et l'ayant si vaillamment défendue contre ceux qui voulaient la détruire, ait dans une con-

férence éditée et répandue par lui, donné tort à la France et raison à l'Allemagne !

Quand nous trouvons semblables erreurs aux Etats-Unis, nous les déplorons, puis nous nous rappelons que dans ces pays composites il y a des éléments qui, par leurs origines germaniques n'inclinent pas vers nous. Mais lorsque ces appréciations nous viennent d'un fils (et quel fils !) de cette Jeune-France que nos ancêtres communs sont allés fonder sur les rives du Saint-Laurent et qui a su si vaillamment garder sa personnalité sous le drapeau britannique, cette erreur nous fait une profonde blessure, celle que ressentent les mères quand elles sont calomniées et reniées par leurs fils.

Et voilà pourquoi, dans cette lettre qui s'inspirera toujours de ces principes chrétiens qui nous unissaient il y a un an dans le plus cordial des entretiens, je m'efforcerai de vous montrer la justice de nos revendications et de l'opération qui, à l'heure présente, se poursuit dans la Ruhr.

*
**

« La pénétration des Français dans la vallée de la Ruhr, sur la rive gauche du Rhin, au cœur de la Westphalie, est motivée en apparence par le

8 POURQUOI LA FRANCE OCCUPE-T-ELLE LA RUHR ?

défaut de l'Allemagne de payer les indemnités dites de « réparation ». Telle est la première phrase de votre conférence, et en voici la conclusion : « Que la majorité des Français désirent la révision du traité de Versailles afin d'atteindre l'objectif formulé secrètement par leurs hommes d'Etat, deux ans avant l'armistice, c'est-à-dire transformer l'occupation temporaire et mixte des régions cisrhénanes en l'organisation d'un pays officiellement autonome et neutre, en réalité soumis à l'action politique militaire et économique de la France, *cela n'est guère douteux* ». On ne saurait dire plus clairement que, pour vous, la France pratique une politique hypocrite en dissimulant sous le couvert des réparations la poursuite de visées impérialistes et en préparant de nouvelles annexions brutales ou déguisées. Quelle injure et comme partant du Canada elle est blessante pour la France ! ¹

1. « Ceux qui continuent à nous attribuer des arrière-pensées de conquête ou d'annexion sont ou bien des gens égarés par des menteurs ou bien eux-mêmes des calomnieux effrontés.

« Où donc s'est manifesté, je le demande, au lendemain d'une guerre victorieuse, notre esprit d'impérialisme ? Avons-nous cherché à reculer notre frontière et à agrandir notre territoire national ? Avons-nous demandé à englober dans la communauté française des populations étrangères ? On nous a simplement restitué les provinces qui nous avaient été arrachées en 1871. On ne

Que chez nous il y ait des personnes au « nationalisme outrancier » animées de l'esprit de conquête et souhaitant que l'affaire de la Ruhr se termine par une annexion, je ne le nie pas. Je les connais comme vous les connaissez vous-même. Mais ces personnes-là ne sont pas la France, et j'estime qu'avec les meilleures intentions, elles la desservent en fournissant à la propagande allemande des arguments comme ceux qui vous

nous a pas même rendu l'Alsace et la Lorraine de 1814 ; et cependant nous nous sommes déclarés satisfaits.

« Nous n'avons rêvé de porter atteinte à la liberté d'aucun peuple. Nous avons poussé le respect des nationalités jusqu'à ne pas prendre les précautions qui pouvaient être utiles à notre sécurité (*Très bien ! très bien !*). Nous ne réclamons aujourd'hui, nous ne réclamerons demain, nous ne réclamerons jamais pour la France aucun avantage territorial contre le vœu des populations (*Vifs applaudissements sur un très grand nombre de bancs*) ... Si nous sommes entrés dans la Ruhr, ce n'est donc pas pour nous y installer à demeure et définitivement, ce n'est pas pour chercher à nous assimiler des habitants qui ne sont pas de notre race, qui ne parlent pas notre langue et qui n'ont jamais songé et ne songent pas à devenir Français. Nous y sommes entrés, une fois encore, comme les Allemands ont occupé une grande partie de la France, de 1870 à la fin de 1873, pour être payés. (*Vifs applaudissements prolongés à droite, au centre, à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche*). (Discours de M. Poincaré à la Chambre. 2^e séance du 24 mai 1923).

(Nous avons marqué avec soin les applaudissements que signale l'*Officiel* ; parce qu'ils prouvent que comme le Président du Conseil, le Parlement réproouve toute pensée d'impérialisme).

ont trompé. Que des hommes politiques aient pensé de même et dans des tractations secrètes aient obéi à ces préoccupations impérialistes, je ne le conteste pas non plus. Mais ils n'étaient pas le gouvernement.

Pendant la guerre, il s'est trouvé dans votre pays des hommes « au nationalisme canadien outrancier » qui sont allés jusqu'à souhaiter la défaite commune de leur ancienne et de leur nouvelle patrie espérant qu'elle grandirait la nation canadienne. Jamais en France nous ne les avons confondus avec le Canada et le gouvernement canadien ¹; et, hier encore, au milieu des ruines de sa ville épiscopale — attendant toujours leur réparation, — devant sa cathédrale effondrée, Monseigneur l'archevêque de Cambrai me rappelait avec reconnaissance l'héroïsme dont ont fait preuve en ces régions vos braves soldats canadiens.

Ne confondez pas non plus la France ni avec ces socialistes internationalistes ennemis de toute patrie et surtout de la leur, ni avec ces radicaux germanophiles qui déjà, avant la guerre, ne

1. Ce sentiment est confirmé en nous par la nombreuse correspondance que nous envoient des Canadiens pour donner leur entier assentiment à nos lettres à M. Bourassa.

voulaient la paix « à tout prix » avec l'Allemagne que pour mieux déchaîner en France la guerre religieuse et la persécution. Les uns et les autres en prêtant à notre gouvernement des visées impérialistes le calomnient et, auxiliaires plus ou moins conscients de la propagande allemande dans le monde, trompent des âmes justes et droites telles que la vôtre.

La France, il faut l'interroger, non pas auprès des publicistes et des politiciens, mais dans les masses profondes de ses travailleurs et de ses paysans. Eux veulent la paix et sont hostiles à toute aventure impérialiste. Il n'est pas de foyer parmi eux qui n'ait — comme le mien — à pleurer la mort de l'un de ses enfants et ils ne veulent pas voir recommencer la sanglante tragédie qui a épuisé pour de longues années notre beau pays de France en fauchant si cruellement sa belle jeunesse. Prêter des visées conquérantes et des aspirations belliqueuses à ces milliers, à ces centaines de milliers de familles en deuil, c'est méconnaître la nature humaine.

Mais précisément parce que la France veut la paix et son relèvement national par la paix, elle veut aussi des garanties pour sa sécurité contre un adversaire qui n'a pas désarmé dans son cœur, et voilà pourquoi elle exige l'application

d'un traité qui a été signé par l'Allemagne comme par la France et qui engage au même titre l'une et l'autre.

Cette paix solide que veut la France doit être fermement établie sur la justice. Or, nous ne demandons que la justice, non pas cette justice judaïque qui est la loi du talion et qui se définit par la dure formule : « œil pour œil, dent pour dent », mais la justice chrétienne qui ne va pas jusqu'au bout de son droit, parce qu'elle se tempère de charité. C'est tout le principe de la politique de réparations qui se poursuit dans la Ruhr. Elle n'est pas une hypocrisie, mais l'application la plus élémentaire et la plus modérée de la justice qui doit régner sur les nations comme sur les individus.

C'est ce que j'aurai l'honneur de vous démontrer dans ma prochaine lettre.

Deuxième Lettre

Monsieur et cher confrère,

La conclusion de ma dernière lettre a dû vous étonner, si j'en juge par la nouvelle lecture que je viens de faire de votre conférence du 13 mars dernier. Et cependant, elle est conforme à la réalité des faits : la France a usé avec la plus grande modération de sa victoire, en n'allant jamais jusqu'au bout de son droit.

Lorsque, le 9 novembre 1918, dans la clairière de Rethondes, M. Erzberger et ses collègues allèrent demander, au nom de l'Allemagne, la paix au maréchal Foch, généralissime des armées alliées, la France aurait pu se montrer exigeante envers un agresseur réduit à merci. L'armée allemande était en pleine débâche, se repliant avec une [rapidité] [déconcertante] au delà de ses frontières qu'il ne tenait qu'à nous de passer ; elle

n'avait plus ni munitions, ni discipline. L'empereur était en fuite, et sous le souffle de la révolution, en quelques jours, tous les gouvernements allemands tombaient comme capucins de cartes, remplacés par des Républiques socialistes derrière lesquelles se profilait déjà l'ombre des Soviets bolchevistes. En de semblables circonstances, une invasion de l'Allemagne eût été une marche triomphale, et c'est à Berlin que nous aurions pu dicter les conditions de la paix.

Nous n'en avons rien fait ; le généralissime victorieux épargna aux vaincus ces horreurs de l'invasion que pendant plus de quatre ans, ils avaient infligées à la France ; Cologne n'eut pas le sort de Reims, et les mines de la Sarre et de la Ruhr ne furent pas saccagées et dévastées par nous comme celles du Pas-de-Calais et du Rhin l'avaient été par eux. Le territoire de l'Allemagne est sorti intact de la guerre, alors que le nôtre était dévasté et meurtri par de longues années d'invasion ; et cependant, il ne dépendait que de nous qu'il en fût autrement et que les dévastations systématiques commises par l'Allemagne et avouées par ses chefs fussent vengées par d'équivalentes dévastations.

Cette modération, nous ne la regrettons pas ; peut-être une occupation immédiate de l'Allema-

gne aurait-elle facilité l'exécution des conditions de la paix et empêché les difficultés que multiplie l'ennemi sorti de notre étreinte; mais au moins, la France a-t-elle la noble satisfaction de sortir les mains nettes d'une guerre portée par ses ennemis au paroxysme de la barbarie. Elle n'a incendié aucune cathédrale, elle n'a pollué aucun sanctuaire, elle n'a massacré en territoire ennemi ni prêtres, ni femmes, ni enfants, et les désirs légitimes de vengeance qui pouvaient s'agiter dans son cœur, elle les a réfrénés.

L'histoire a-t-elle enregistré souvent des actes d'une telle modération ?



A un ennemi sans défense demandant grâce, elle pouvait dicter sans discussion toutes ses conditions. Lorsque, après une guerre de six mois qui s'était déroulée tout entière chez nous, l'Allemagne nous imposa en 1871 le traité de Francfort, elle nous ravit deux provinces pour se payer de sa victoire et marquer notre défaite; et, françaises de cœur, l'Alsace et la Lorraine furent annexées malgré elles à l'Empire germanique.

Après une guerre déchaînée par le vaincu et qui avait duré quatre ans, pour nous payer des

millions de vies humaines qu'elle avait coûté à notre armée et à notre population civile, présente et à venir, pour contrebalancer l'affaiblissement où elle nous laissait pour plusieurs générations, quelles compensations territoriales la France aurait-elle pu exiger en toute justice ? Si elle avait demandé avec l'Alsace-Lorraine la Sarre qui lui appartenait jadis, les provinces rhénanes que la Prusse s'était adjugées si facilement en 1814 sans y avoir aucun droit, qui aurait trouvé ses exigences excessives ? Et si pour éviter le retour de semblables carnages elle s'était contentée de demander sur les bords du Rhin la création d'un Etat neutre, comme fut instituée la Barrière des Pays-Bas contre la France de Louis XIV en 1713, qui eût trouvé la précaution inutile ?

La France n'en fit rien. Elle ne demanda, victorieuse, que ce qu'elle avait réclamé dans les moments les plus critiques de la guerre, lorsque l'ennemi était à Noyon et sur la Marne : la restitution pure et simple de ce qui lui avait été pris en 1871, l'Alsace-Lorraine. Cela, ce ne fut pas une conquête, mais, comme on l'a dit alors avec une rigoureuse exactitude, une désannexion, le retour de deux provinces à la patrie dont elles avaient été violemment arrachées.

Ainsi, tandis que l'Italie prenait Trente et

Trieste qui jamais ne lui avaient appartenu, tandis que l'Angleterre s'annexait la presque totalité de l'empire colonial allemand, la France, reprenant son bien, ne faisait aucune conquête à la suite d'une guerre dont elle avait supporté le poids le plus lourd.

Est-ce là la preuve de cet impérialisme et de cet esprit de conquête dont vous nous avez accusés dans votre conférence de Notre-Dame de Grâce?

★
★★

Lorsque la paix fut discutée, l'Angleterre exigea la reddition de toute la flotte allemande, pour garantir la sécurité de ses côtes, menacées depuis plusieurs années par le développement considérable qu'avait donné Guillaume II à sa marine militaire; et sous les yeux de ses amiraux elle contempla avec fierté les gros cuirassés ennemis coulés, sombrant dans les flots de la mer du Nord, au nom du traité.

La France n'aurait-elle pas pu invoquer les mêmes raisons pour exiger la reddition et la destruction totale de l'armée allemande qui depuis 1871 avait pesé sur elle comme une menace perpétuelle jusqu'au jour où elle devait piétiner et

déchirer, quatre ans de suite, son territoire ? Le mal inouï qu'elle en avait reçu n'exigeait-il pas cette mesure moins comme une vengeance que comme la plus naturelle des garanties pour l'avenir ? A la veille de l'armistice, l'encerclement de l'armée allemande par celle du maréchal Foch était inévitable ; nous le savions en France, et on le savait en Allemagne. Ce Sedan formidable — beaucoup plus « colossal » que celui de 1870, — qui nous aurait livré toute l'armée allemande avec armes et bagages dans la plus humiliante des capitulations, la modération du maréchal Foch et de la France ne l'a pas voulu ; et réduites à merci les troupes allemandes ont pu rentrer dans leurs foyers musique en tête, armes sur l'épaule et sabre au poing, sous des arcs de triomphe, et en prendre prétexte pour dire qu'elles n'étaient pas vaincues. Et la persistance de cette armée, nous l'avons consacrée dans le traité, afin de laisser aux gouvernements précaires issus de la révolution allemande, le moyen de se défendre contre la vague rouge du bolchevisme que l'Allemagne avait déchaînée contre nous en Russie.

Encore une fois, où voyez-vous en cela des preuves de notre impérialisme et du désir d'écraser pour toujours le vaincu ?

Cette modération, l'Allemagne ne l'a reconnue

que pour en user contre nous. Elle s'en est fait une arme pour nous arracher une à une toutes les concessions qu'elle avait dû nous faire et manquer ainsi à tous ses engagements. C'est ce que je compte vous montrer en vous parlant de la question des réparations.

Troisième Lettre

Monsieur et cher confrère,

Lorsque l'Allemagne l'eut emporté en 1871 sur la France, elle lui imposa le paiement d'une contribution de guerre de 5 milliards, et jusqu'au jour où cette somme serait entièrement versée, l'occupation d'une partie de son territoire. La France a tenu ses engagements, et comme la présence de l'ennemi chez elle lui était désagréable, au lieu d'en appeler au monde entier, de discuter indéfiniment un chiffre qu'elle avait accepté, de dissimuler sa fortune en sabotant son crédit et en troublant pour plusieurs années celui du monde, comme le fait l'Allemagne ¹ elle se con-

1. De ce sabotage financier de l'Allemagne M. Poincaré donne les exemples suivants. « Il y a quelques jours une revue allemande, *Die Volksbühne* indiquait que si le Reich persistait dans ses méthodes financières actuelles, il ferait banqueroute à bref délai.

tenta de devancer les délais de paiement et de liquider sa dette au plus tôt.

Et cependant, que représentaient ces 5 milliards et au nom de quels principes l'ennemi les avait-il exigés ?

L'Allemagne n'avait pas été envahie par nous, et c'est sur notre sol que s'étaient déroulées toutes ses opérations militaires avec ses ruines, ses bombardements, incendiant les maisons des ci-

« Elle ajoutait que l'art de ne pas payer les impôts était devenu, en Allemagne, un sport national...

« L'augmentation de la circulation monétaire atteint des chiffres astronomiques : 6723 milliards, ces jours derniers. Le Reich, les Etats, les Communes continuent cependant leurs prodigalités insensées.

« En moins d'un mois l'Etat prussien vient encore de consentir 400 milliards de subventions à de grands travaux publics : le 7 avril, 7 milliards pour doter en énergie électrique, les régions du Haut-Weser et du Mein ; le 26 avril, 26 milliards pour des travaux analogues sur le Moyen et le Bas-Weser ; le 24 avril, 5 milliards pour la navigabilité du Haut et du Moyen-Oder ; le 4 mai, 62 milliards pour l'élargissement et l'approfondissement du port de pêche de Geestemünde, près de Brême.

« En revanche, le Reichstag, invité un peu faiblement par le gouvernement à mettre l'impôt sur la bière en rapport avec la dépréciation monétaire, a réduit le projet de moitié ». (*Disc. de M. Poincaré à la Chambre. 2^e Séance du 24 mai 1923*).

Il est facile de comprendre que cette politique fiscale ne sabote les finances du Reich que pour fournir des prétextes à l'Allemagne de ne rien payer aux Alliés — et plus particulièrement à la France — des réparations que lui impose le traité de Versailles.

vils, les hôpitaux, les bibliothèques, celle de Strasbourg par exemple. L'armée ennemie avait vécu sur notre sol de nos produits réquisitionnés et des contributions imposées aux villes et aux pays envahis. Ainsi la France non seulement n'avait causé aucun dommage au territoire allemand, mais encore avait payé pour l'entretien des troupes ennemies sur son propre sol.

Mais elle avait attaqué — pour des raisons que je n'ai pas aujourd'hui à discuter, puisque pour la force de mon raisonnement, je me place dans la thèse allemande — et elle avait perdu la partie. C'est cette faute que l'ennemi lui faisait expier en la mettant à l'amende, une amende de 5 milliards, payable en cinq ans !

Les exigences de Bismarck tiraient aussi leur origine du vieux droit de la guerre, survivance du paganisme dans nos sociétés chrétiennes. Le vaincu est la chose du vainqueur et il ne peut se dégager de son étreinte qu'en se rachetant. Les 5 milliards étaient la rançon que l'Allemagne victorieuse imposait à la France pour la relâcher.



Lorsque l'Allemagne, réduite à merci demanda au maréchal Foch l'armistice prélude de la paix,

elle se soumit sans discuter aux conditions qu'il plairait aux puissances victorieuses de lui dicter.

Cette fois, c'est elle qui avait attaqué, envoyant coup sur coup des déclarations de guerre à la France et à la Russie; son agression, malgré toutes les offres de médiation, s'était aussitôt doublée d'une flagrante violation du droit des gens, cyniquement affichée, avec l'invasion de la Belgique neutre. Si on l'avait traitée en 1918 comme elle avait traité en 1871 la France, elle aurait dû payer une forte contribution de guerre pour expier le cataclysme qu'elle avait déchaîné et une dure rançon pour éviter l'invasion de son territoire que, privée de toute défense, elle ne pouvait repousser.

Et le taux de cette contribution de guerre ne pouvait être que formidable, dépassant celui de 1871 de toute la différence qui séparait une guerre de six mois, mettant en présence deux puissances, avec des effectifs qui ne dépassaient guère le million — celle de 1870 — et une guerre ayant duré quatre ans, engageant sur terre, sur mer et dans les airs plus de vingt puissances, déchaînant la ruine dans le monde entier, et mobilisant environ dix millions d'hommes.

Quelle pénalité pouvait venger le crime d'avoir déchaîné semblable cataclysme !

Or, fait inouï, unique dans l'histoire, aucune

pénalité n'a été portée contre l'Allemagne vaincue, et nulle suite n'a été donnée à celles qui avaient été prévues contre les personnes qui avaient déclaré la guerre. Guillaume II n'a pas été poursuivi, et n'ayant pour juge que sa conscience, il n'attend de sentence que de la seule justice qui soit inéluctable, celle de Dieu.

Avant la victoire, au cours de la guerre, en présence des ruines fumantes qu'elle accumulait sur notre sol, et devant les flots de sang qui coulaient, la France a déclaré à maintes reprises qu'elle réprouvait toute idée de conquête et de représailles et qu'elle n'exigerait de l'Allemagne ni rançon pécuniaire ni abandon de l'une de ses provinces. Et ce qu'elle a dit, elle l'a fait. Victorieuse, elle n'a récupéré que son bien, en prenant l'Alsace-Lorraine, et elle n'a exigé ni rançon ni contribution de guerre.



Car, il faut bien le préciser, ces milliards que l'Allemagne nous refuse après s'être engagée à les payer, ces milliards dont nous allons chercher le gage dans la Rhur, ne représentent ni une amende ni une rançon — comme ceux de 1871 — mais une *réparation*.

La guerre injuste que l'Allemagne nous a déclarée, elle l'a faite chez nous, à *nos frais*. Elle a soumis la population civile non seulement à des actes de cruauté qui eux sont irréparables et crient sans cesse vers Dieu comme le sang du juste Abel, mais encore à des prestations de toutes sortes de logement, de nourriture, de fournitures agricoles et industrielles ; et sous les moindres prétextes suscités le plus souvent par elle-même, elle a imposé de nombreuses contributions de guerre à beaucoup de nos villes occupées pendant quatre ans.

Ces prestations ne sont rien, malgré leur importance, à côté de la dévastation que l'Allemagne a proménée pendant quatre ans dans les régions les plus riches de la France. Lorsque l'établissement des lignes Hindenburg bouleversait notre sol, lorsque des pays agricoles fertiles entre tous étaient transformés pour plusieurs années en déserts, lorsque des villes entières étaient rasées, et avec elles des monuments qui étaient à la fois la gloire de l'Eglise et de la France, comme la cathédrale de Reims, l'Hôtel de Ville d'Arras, les cathédrale de Soissons, de Cambrai, d'Arras et de Verdun, c'étaient des milliards de notre richesse nationale qu'anéantissait la barbarie germanique ; que dis-je ? beaucoup de ces richesses étaient inestimables ; car à quel prix peut-on évaluer la sta-

tuaire de la cathédrale de Reims à jamais anéantie ?

Cruelles nécessités de la guerre, nous dira-t-on ? Sans doute ! encore est-il juste d'en rendre responsables par le *payement de dommages-intérêts* ceux qui les ont rendues nécessaires en déchainant la guerre.

Mais est-il sûr qu'elles fussent toutes nécessaires ? J'étais à Cambrai, il y a huit jours, et encore maintenant, cinq ans après l'armistice, une grande partie de la ville est un champ de ruines. La cathédrale effondrée ne sert plus au culte, l'église monumentale de Saint-Géry n'a plus de voûte au-dessus de la plupart de ses travées, l'Hôtel de Ville n'a conservé que sa façade, comme celui de Reims et ses pierres sont tellement calcinées que, pour le reconstruire il faudra détruire les ruines elles-mêmes, *etiam periere ruinae* ! Or, ces ruines, pas plus que celles de Lille, n'étaient nécessaires. Elles sont l'effet de l'incendie que les Allemands ont allumé systématiquement au coin de chaque rue, au moment de l'évacuation, pour ne rendre à la France qu'un monceau de décombres calcinés ?

Et lorsqu'ils détruisaient avant de les quitter les riches mines du Nord et du Pas-de-Calais, était-ce à des raisons stratégiques qu'ils obéissaient ? Non ! Ils voulaient ruiner, de parti pris,

et pour plusieurs années, un pays que, la rage au cœur, ils étaient contraints de relâcher et, non contents des blessures profondes qu'ils avaient portées à la France pendant la guerre, ils voulaient encore la laisser à jamais affaiblie en empêchant son relèvement par la paix ! ¹

Ah! Monsieur, venez contempler nos ruines qui attendent encore leur réparation, et vous me direz si elles n'ont pas été l'effet moins des dures nécessités stratégiques, que d'une rage impuissante se vengeant sur les choses de la défaite des hommes, et d'une haine voulant survivre à la guerre dans sa fureur de destruction.

Et quand vous l'aurez vu de vos yeux, et touché de vos mains, je ferai appel au principe fondamental de toute justice qui veut que le mal soit réparé, et qu'il le soit non par celui qui l'a subi, mais par celui qui l'a fait.

C'est là toute la raison de nos revendications actuelles. Les milliards que nous demandons à l'Allemagne sont une dette sacrée parce qu'ils

1. C'est ce que déclarait en ces termes à la Conférence de Londres, le 3 mars 1921, M. Lloyd George que nul ne soupçonnera de visées impérialistes au détriment de l'Allemagne : « Une grande partie des dévastations ont été causées par les bombardements ou les opérations militaires; mais une quantité incroyable de dommages ont été causés, de propos délibéré, dans le dessein de détruire les moyens essentiels de production aussi bien en France qu'en Belgique. »

sont non une rançon, mais une réparation. Ce n'est pas une puissance victorieuse, qui les exige, mais la justice elle-même, celle de Dieu et celle des hommes.

Si nous ne l'obtenions pas, elle recevrait le plus formidable démenti que l'histoire puisse enregistrer, et le vaincu, en se riant de son vainqueur, se rirait de Dieu lui-même, et nos cathédrales calcinées, nos villes incendiées, crieraient vengeance à Dieu.

Voilà le principe qui ne permet aucune assimilation entre la rançon de 1871 et les réparations que nous exigeons. Pour le comprendre, point n'est besoin d'être Français ni même d'être ami de la France ; il suffit d'être ami de la justice, et c'est à ce seul titre, Monsieur, que je fais appel à votre conscience de chrétien et d'honnête homme.

Quatrième Lettre

Monsieur et cher confrère,

Dans ma dernière lettre, je vous ai démontré que les milliards exigés de l'Allemagne par l'Entente, et avec elle par la France, ne sont ni une rançon, ni une contribution de guerre, mais uniquement *la réparation des maux qu'a déchaînés l'Allemagne* en déclarant la guerre, et des dévaslations qu'ont faites par nécessité de guerre sans doute, mais aussi *par rage de destruction*, ses armées dans les pays qu'elles ont occupés. Ces milliards sont donc une dette au bas de laquelle l'Allemagne a mis sa signature en signant le traité de Versailles.

A moins de dire qu'il n'y a pas de morale sociale et que les engagements d'honneur et les lois de la justice qui lient les hommes sont sans valeur pour les nations — proposition qui serait antichrétienne,

— il faut conclure que la justice de Dieu, encore plus que la lettre des traités, oblige l'Allemagne à payer, et la morale étant universelle, quiconque fait profession d'obéir à ses lois, un Allemand comme un Anglais, un Canadien comme un Français, doit le penser, s'il est honnête.

Le principe admis, voyons si la France a voulu l'appliquer avec une rigueur judaïque ou avec une condescendance vraiment chrétienne.

*
**

Au lendemain du traité, l'Allemagne a supplié les nations victorieuses d'arrêter le montant de sa dette. Il était difficile de le faire en quelques mois, à cause de l'immense étendue des dégâts et, d'autre part, à cause de la perturbation profonde de la situation économique. Il fallait évaluer la valeur des mines effondrées et inondées, des champs bouleversés, des maisons détruites, des usines saccagées avec leur outillage, des monuments dégradés, des églises et des édifices publics en ruines; il fallait établir le taux des pensions de plusieurs millions de mutilés, de veuves et d'orphelins de guerre.

L'Allemagne profita de ces complications pour élever ses premières chicanes. Elle déclara que

pour se délivrer au plus tôt de l'occupation de ses provinces rhénanes, elle ne voulait pas être tenue sous la menace d'une dette dont on ne voulait pas lui dire le montant; qu'attendre que les réparations fussent exécutées par les alliés pour lui en présenter la note, était la tenir à la merci de ses ennemis. Elle ajouta que le mystère dont on entourait le total de sa dette cachait mal le désir de la France de n'être pas payée afin d'avoir un prétexte pour garder à jamais les provinces rhénanes et la frontière du Rhin.

Et voilà, Monsieur, la première origine de cette accusation d'impérialisme qu'au lendemain de la guerre la propagande allemande a lancée contre nous dans le monde et qui a trompé tant de bons esprits, comme nous l'a prouvé, une fois de plus, votre conférence de Notre-Dame-de-Grâce.

Je veux être sincère jusqu'au bout et je reconnaitrai que chez nous certains nationalistes outranciers ont fait le raisonnement que l'Allemagne prêtait à tous les Français, et, en le faisant, lui ont fourni contre nous une arme empoisonnée. Mais la presque totalité de nos compatriotes et tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1919 ont pensé et agi autrement; et en voici la preuve.

Tout d'abord, ils ont donné satisfaction à la de-

mande de l'Allemagne, et ils sont entrés dans la *voie du forfait*. Dans l'impossibilité où ils étaient d'évaluer les dégâts aussi rapidement que le voulaient nos adversaires, ils ont admis une évaluation transactionnelle, ne répondant que de loin à l'étendue des dévastations qu'il fallait réparer.

L'acceptation d'une évaluation forfaitaire, forcément inférieure — et de beaucoup — à la réalité était une concession énorme faite à l'Allemagne par l'Entente et par la puissance la plus intéressée aux réparations parce qu'elle était la plus éprouvée, la France. Cela, ce fut l'œuvre de M. Millerand et il est à croire qu'il ne fut pas désavoué par le pays puisque, quelques mois à peine, il devenait président de la République.

L'évaluation forfaitaire fut faite, en vertu du traité de Versailles, par la Commission des réparations. L'Angleterre, dont le sol et les richesses territoriales n'avaient pas eu à souffrir de la guerre, se montra d'autant plus généreuse envers l'Allemagne qu'elle voulait renouer avec elle des relations économiques, comme d'ailleurs avec les Soviets ; et sur notre dos elle se montra magnanime. Elle proposa pour l'ensemble des réparations dues à l'Entente le chiffre forfaitaire de 132 milliards. Comme la part de la France était fixée à 52 %, cela nous promettait pour nos veuves, nos mutilés

et le huitième de notre territoire totalement dévasté la somme de 70 milliards.

Cette somme était évidemment dérisoire ; la preuve en est qu'à cette heure elle est de beaucoup dépassée. Si vous aviez le loisir de parcourir les régions du nord de la France, vous verriez que le travail de restauration est bien loin, hélas ! d'être terminé ; et si vous lisiez les états de nos veuves, de nos mutilés et de nos orphelins de guerre, vous constateriez qu'il faudra encore leur verser pendant de longues années les milliards qui leur sont dus.

En acceptant donc, par esprit de conciliation avec nos alliés et par désir de paix avec nos ennemis de la veille, une somme aussi dérisoire, la France a donné une nouvelle preuve de sa modération.

*
**

Informée du montant de sa dette selon le désir qu'elle en avait manifesté, l'Allemagne ne s'exécuta pas. Elle alléguait ses difficultés économiques et se déclara incapable de faire face d'un seul coup à une dette aussi formidable.

Il était facile de lui répondre que, n'ayant été envahie par personne, elle avait tous les moyens

de production qui manquaient à la France à cause des dévastations qu'il fallait réparer. On aurait pu ajouter que sa dette était insignifiante à côté des 250 milliards que la France avait dû emprunter pour tenir tête à son agression pendant quatre ans, et faire remarquer enfin que si quelqu'un devait être gêné et souffrir dans son bien-être des suites de la guerre, ce n'était pas ceux qui avaient été attaqués et avaient eu chez eux toutes les horreurs de la guerre, mais bien les autres, les envahisseurs, les dévastateurs.

On ne le fit pas ; et donnant une nouvelle preuve de modération, la France consentit à l'Allemagne de nombreux délais de paiement, s'étendant sur une période de trente années.

Mais comme mutilés, veuves et orphelins réclamaient leur pain quotidien, et que les régions dévastées ne pouvaient pas attendre des dizaines d'années pour être habitées et remises en valeur, la France se substitua à l'Allemagne dans l'œuvre des réparations. Elle emprunta les sommes nécessaires pour cette entreprise de restauration, comptant bien que, selon sa parole donnée, l'Allemagne lui en rendrait au moins une partie aux dates convenues. Et c'est ainsi qu'à l'heure actuelle, nous avons emprunté pour les réparations dues par l'Allemagne près de *cent milliards*, trente de plus que ceux qui nous sont dus.

Emprunter ainsi pour laisser au devastateur le temps de s'acquitter ; grever son budget, déjà en déficit, de 6 milliards d'intérêts dus en réalité par l'adversaire, n'est-ce pas encore une concession inouïe, nouvelle preuve de la longanimité et du désir de conciliation de la France ?



Ce n'est pas tout. Dès les premières échéances échelonnées par l'Entente, l'Allemagne ne s'exécuta pas, alléguant toujours son incapacité financière, et, comme ses usines étaient en pleine activité, elle demanda d'acquitter en nature une partie de sa dette. La France l'accepta, au risque de nuire à son propre relèvement industriel, et elle admit un compte de réparations en bois, charbons, coke, métallurgie, produits industriels de toutes sortes. Ils arrivèrent en France, mais, on peut le dire, à titre d'échantillons ; car, bientôt après, l'Allemagne déclarait qu'elle n'était pas assez bien fournie elle-même pour nous en envoyer encore¹. Mais en même temps, ses com-

1. M. Dubois président de la Commission des réparations a ainsi dénoncé le déficit des fournitures de charbon par l'Allemagne : « Aux termes du traité de paix, l'Allemagne aurait pu être mise en demeure de livrer aux

merçants et ses industriels en offraient en quantité indéfinie aux régions dévastées... si on voulait les leur acheter et les payer comptant en or. Cette fois, l'Allemagne estimait qu'elle pouvait ajouter à son refus la raillerie et que notre longanimité nous mettait à la merci de sa mauvaise volonté.

Est-il étonnant après cela que nous soyons allés dans la Ruhr pour nous payer nous-mêmes, en face d'un débiteur qui manquait d'une manière si évidente à sa parole en violant les lois les plus élémentaires de la justice ?

alliés pour les trois années du 10 janvier 1920 au 30 novembre 1922, 109.314.920 tonnes de charbon. Mais la Commission des réparations, usant très largement de la faculté que lui donnait le paragraphe 10 de l'article 5, paragraphe qui lui prescrivait de tenir compte du poids que la fourniture de charbon pourrait faire peser sur l'industrie allemande, au lieu de 109.314.920 tonnes, n'a demandé à l'Allemagne pendant cette période que 71.334.360 tonnes. L'Allemagne aurait dû vraisemblablement s'exécuter de bonne grâce. Or, pendant cette période, elle n'a livré que **52.136.429 tonnes**, soit un déficit de 25 pour cent. »

Cinquième Lettre

Monsieur et cher confrère,

Dans votre conférence de Notre-Dame de Grâce, vous avez affirmé que la France n'est allée dans la Ruhr que pour satisfaire ses passions impérialistes et que son occupation est une conquête détournée et hypocrite.

Mes précédentes lettres vous ont prouvé le contraire. C'est après avoir épuisé, au cours de ces quatre dernières années, les mesures de conciliation que la France s'est résignée à cette extrémité aussi dure pour elle que pour son adversaire ; c'est parce qu'elle s'est trouvée en présence d'un débiteur volontairement défaillant qu'elle a été contrainte de saisir elle-même les indemnités qui lui étaient dues¹.

1. Cette carence volontaire et systématique de l'Allemagne était dénoncée, dès avril 1920, par M. Lloyd George

Vous représentez son geste comme un acte de violence. Il est légitimé par les principes les mieux établis de la morale sociale, comme par la lettre des traités.

Lorsqu'un créancier se trouve devant un débiteur infidèle à sa promesse, il le fait saisir pour se payer ; c'est pour des opérations de ce genre qu'instrumentent les huissiers. La France n'a pas agi autrement quand elle s'est décidée à prendre dans le bassin de la Ruhr une partie de la dette que l'Allemagne a souscrite par le traité de Versailles.

Je prévois ici votre objection : dans les conflits individuels, c'est une autorité supérieure au créancier et au débiteur et reconnue par l'un et l'autre qui opère la saisie ; dans la Ruhr, au contraire, c'est la France qui se rend justice à elle-même par la force. Evidemment, il n'existe

à la Conférence de San-Remo. « Le traité de Versailles a été signé il y a moins de deux ans. Le Gouvernement allemand l'a déjà plusieurs fois violé : la livraison des coupables, des criminels qui ont commis des crimes contre les lois de la guerre ; le désarmement ; le paiement en espèces ou en nature de 20 milliards de marks-or (tombés déjà à échéance) n'ont pas été exécutés. Les alliés n'ont pas insisté brutalement pour faire exécuter leur créance à la lettre. Ils ont accordé des délais : ils ont même modifié la nature de leurs exigences ; mais, chaque fois, le gouvernement allemand s'est dérobé devant eux. »

pas de puissance suprême en ce monde, depuis que la République chrétienne du moyen âge a été remplacée par les nations modernes se prétendant toutes souveraines. Cependant, malgré tout, au-dessus des peuples il y a les contrats qui les lient et fixent à chacun des obligations et les moyens de coercition contre quiconque les violerait.

Le traité de Versailles est l'un de ces contrats, solennels entre tous, puisque, avec la signature de la France et de l'Allemagne, il porte celles de la plupart des nations civilisées. Or, il déclare que toutes les richesses de l'Allemagne sont la garantie de sa dette et que les nations de l'Entente, agissant en commun ou chacune en particulier pour son propre compte, ont le droit de saisir les réparations que l'Allemagne se refuserait à leur payer ; et en signant que les mesures qui seraient prises à cet effet ne seraient jamais considérées par elle comme des actes d'hostilité, nos adversaires en ont reconnu eux-mêmes la légitimité.



On peut discuter le caractère de notre Premier, et trouver par exemple qu'il n'est pas toujours commode. Mais ce que nul ne saurait lui contester, c'est sa connaissance du droit et de la pro-

cédure. Or, avant d'envoyer nos armées dans la Ruhr, M. Poincaré a épuisé avec les mesures de conciliation toutes les procédures prévues par le traité de Versailles et acceptées d'avance par l'Allemagne¹.

1. « Conformément au traité, la fixation des réparations a eu lieu à la fin du mois d'avril 1921. La Commission des réparations a arrêté à 132 milliards de marks-or, valeur actuelle, le chiffre de la dette allemande... Avant la fin de l'année 1921, dès le 14 décembre 1921, l'Allemagne présentait une demande d'ajournement partiel des annuités prévues à l'état de paiement. Par deux décisions successives, l'une rendue à Cannes, le 13 janvier 1922, l'autre prise à Paris le 21 mars 1922, la Commission des réparations a accordé à l'Allemagne un moratorium partiel, provisoire qui a été confirmé le 31 mars 1922.

« L'Allemagne ne s'est pas contentée de ce nouvel avantage. Une nouvelle demande a été formée quelques mois après, pour la fin de l'année 1922...

« Pour l'échéance du 15 janvier 1923, l'Allemagne renouvelait avec insistance sa demande de moratorium. Elle demandait un moratorium, non plus partiel, mais total. Elle ajoutait qu'il le lui fallait pour une période de trois années. En retour elle n'offrait ni gages ni garanties si bien que nous pouvions être assurés qu'à l'expiration des trois ans, elle repousserait toute demande de paiement de la part de la France.

« L'Allemagne ne consentait même plus à nous faire régulièrement les prestations de bois et de charbon qu'elle nous devait...

« La Commission des réparations a parfaitement compris que tous ces manquements de l'Allemagne étaient volontaires. Elle les a constatés successivement... Mais ensuite elle a constaté le manquement général de l'Allemagne à toutes ses obligations...

« La constatation d'un seul de ces manquements et à

S'adressant à l'organisme auquel toutes les puissances signataires de la paix — l'Allemagne comprise — ont confié l'exécution du traité, la Commission des réparations, il lui a fait fixer le montant de la dette allemande et les échéances des paiements. C'est encore à elle qu'il s'est adressé pour lui faire prendre acte de la violation par l'Allemagne de ses engagements ; la carence de nos ennemis ainsi constatée, il a fait estimer par les experts prévus par le traité de paix les capacités de paiement de nos débiteurs ; enfin, il s'est fait autoriser à pratiquer des saisies dans les provinces rhénanes.

Il est donc faux que ce soit de son propre mouvement et par désir de conquête que la France est allée dans la Ruhr ; elle y a envoyé ses ingénieurs et ses soldats en vertu des déclarations de l'autorité internationale chargée par l'Allemagne

plus forte raison ces constatations répétées, nous permettaient, en vertu des paragraphes 17 et 18 de l'annexe 11 de prendre des sanctions et de saisir des gages, sans que l'Allemagne pût voir dans ces mesures, quelles qu'elles fussent, des actes d'hostilité.

« Loin de sortir du cadre du traité, nous appliquions donc le traité dans sa lettre et dans son esprit, au moment où la Commission des réparations, en constatant les manquements, nous avait laissé pleine liberté d'action. (*Discours de M. Poincaré à la Chambre des députés, deuxième séance du 24 mai 1923*).

comme par la France de veiller, dans son esprit et dans sa lettre, à l'exécution du traité de Versailles, la Commission des réparations.

Que si, malgré ces précautions légales, la France paraissait à l'Allemagne n'agir que par impérialisme, nos adversaires avaient un moyen aussi simple que péremptoire de nous confondre ; ils n'avaient qu'à nous faire des offres de payement raisonnables et conformes à l'esprit et à la lettre du traité pour nous mettre dans l'alternative soit d'accepter ces offres et d'évacuer la Ruhr, soit de les rejeter et de montrer ainsi que la question des réparations n'était soulevée par nous que pour fournir des prétextes à des conquêtes déguisées.

Elle n'en a rien fait. Tout d'abord, elle a opposé à notre contrainte parfaitement légale une résistance passive qui était une nouvelle violation du traité de Versailles. Puis elle a fait appel au sabotage, suscitant des troubles, détruisant les voies de communication, ordonnant la grève des services publics et quantité d'autres mesures qui nous auraient donné toutes les raisons de gouverner nous-mêmes la Ruhr, si nous avions été animés de l'esprit de conquête.

Elle a essayé ensuite d'exciter contre la France et la Belgique étroitement unies leurs alliées

l'Italie et l'Angleterre et de provoquer ainsi la rupture de l'Entente. Vains efforts ! Si le peuple britannique a refusé de prendre part aux mesures coercitives, il s'est bien gardé de les taxer d'illégalité, car il les savait conformes au traité et il en a regardé l'exécution d'un œil bienveillant ; quant à l'Italie, elle a envoyé ses ingénieurs à côté des nôtres dans les mines et dans les usines de la Ruhr.



A la suite de ces échecs successifs, l'Allemagne s'est décidée à faire des propositions aux puissances alliées. Ces propositions, vous les connaissez, et vous savez aussi avec quel ensemble elles ont été repoussées non seulement par la France et la Belgique, mais encore par l'Angleterre et par l'Italie que nul ne soupçonne de visées conquérantes sur le Rhin.

Et vous-même, Monsieur, qui n'êtes ni impérialiste ni conquérant, vous devez trouver dans le secret de votre cœur ces offres dérisoires et inacceptables. Les réparations promises qui se chiffraient par plusieurs centaines de milliards, s'il fallait les faire cadrer avec la réalité des dévastations, mais que la méthode forfaitaire avait

ramenées à 132 milliards, l'Allemagne a prétendu les abaisser à 30 milliards !

Comme la France n'a droit qu'aux 52^o/_o des réparations allemandes, c'est donc une quinzaine de milliards que nos ennemis d'hier nous offrent en compensation de toutes les ruines qu'ils ont accumulées sur notre territoire au cours de leur brutale agression et d'une guerre qui a duré quatre ans !

On estime que le prix des matériaux et de la main-d'œuvre a triplé du fait de la guerre et que 15 milliards d'aujourd'hui valent 5 milliards d'autrefois ; d'où il suit que ce que les Allemands nous offrent représente ce qu'en 1871 ils nous ont demandé. Mais y a-t-il la moindre comparaison à établir entre les dépenses que leur a coûtées alors une guerre de six mois faite par eux, à nos frais, sur notre territoire, et les dévastations qui ont été accumulées sur le huitième du sol français, pendant quatre ans, par leur invasion, leur occupation et leur retraite au milieu des incendies qu'ils avaient allumés.

Ces dévastations, la France les a en partie réparées par des emprunts qui s'élèvent déjà à près de 100 milliards et grèvent son budget d'intérêts annuels qui au taux présent dépassent 5 milliards. On peut donc dire que la somme offerte par les

allemands représente à peine l'intérêt des sommes empruntées jusqu'à ce jour par nous pour les réparations qu'ils nous doivent.

Qu'est-ce à dire, sinon que nos adversaires veulent payer trois ans d'intérêts, à condition qu'on les tienne quittes du capital déjà emprunté et de tout celui qui le sera à l'avenir pour les restaurations qui restent encore à faire ? De telles offres, si dérisoires, ne sont-elles pas une offense à la plus élémentaire justice ?



Descendez au fond de la conscience ; oubliez la défaveur avec laquelle vous avez vu la participation du Canada à la guerre mondiale, oubliez même l'héroïsme dont ont fait preuve tant de vos frères canadiens pour la défense de l'Angleterre et de la France, puisque vous regrettez qu'il ait été inutilement prodigué pour des pays que vous n'aimez pas.

Comme le recommandent les formules de la chancellerie pontificale aux juges apostoliques, n'ayez devant vos yeux que Dieu et sa justice et ne demandez qu'à lui seul ses inspirations, et vous ne pourrez pas vous empêcher de penser qu'en accusant la France d'impérialisme vous

l'avez calomniée, et qu'en lui reprochant de poursuivre une politique de conquête sous couleur de réparations, vous l'avez méconnue.

Et si, malgré tout, un doute reste encore dans votre cœur, venez dans nos pays [du Nord encore couverts de ruines, et, sous les voûtes effondrées de nos cathédrales et de nos églises, devant les listes interminables où se chiffrent par millions nos mutilés, nos veuves et nos orphelins de guerre ; vous mesurerez en même temps la modération de la France, la mauvaise volonté de l'Allemagne et la légèreté de ceux qui ont fait confiance à ses hypocrites lamentations.

APPENDICE

VERSEMENTS DE L'ALLEMAGNE

Sous la signature de son secrétaire général M. Andrew Mac-Faydeau, membre de la délégation anglaise, la Commission de réparations vient de publier le tableau des valeurs en espèces et en nature que l'Allemagne, a payées aux Alliés du 11 novembre 1918, jour de l'armistice au 31 décembre 1922.

Ce tableau constate que :

1^o L'Allemagne a versé en monnaie d'or ou en devises étrangères :

1 milliard 817 millions 567148 marks-or.

2^o Que l'Allemagne a opéré des livraisons en nature (charbons, bateaux, cables, camions, matières colorantes, etc.), pour :

3 milliards 555 millions 953.941 marks-or.

3^o Que l'Allemagne a cédé des biens d'Etat dans les territoires qu'elle n'occupe pas (exception faite des biens de la zone de plébiscite de la Haute-Silésie non encore évalués) pour :

2 milliards 553 millions 905.488 marks-or.

BIBLIOTHEQUE
GABRIEL-BOISSIER

soit en tout :

7 milliards 927 millions 426577 marks-or
ou 1 milliard 984 millions 856644 dollars
ou 396 millions 371328 livres sterlings

Sur les 132 milliards qu'elle s'est engagée à payer et qui représentent une diminution considérable des réparations qui répondraient aux dommages.

UNE COMPARAISON

Avec ses 40 millions d'habitants
ses 10 départements dévastés
ses 15000 usines détruites
sa perte de 33 % de sa production de charbon
sa perte de 70 % de sa production de sucre
sa perte de 55 % de son énergie électrique
la France a trouvé **32 milliards de marks-or** pour réparer les dommages qu'elle a subis (sans compter les personnes) et que l'Allemagne a pris à sa charge, au traité de Versailles.

★
★★

Avec ses 70 millions d'habitants
son territoire intact
sa production en pleine activité,
l'Allemagne n'a payé de **8 milliards de mark-or** de réparations auxquelles elle s'est engagée.

Cette simple confrontation ne met-elle pas en pleine lumière la **mauvaise volonté de l'Allemagne** et la nécessité à laquelle elle a réduit la France de **se payer elle-même en saisissant la Ruhr** et ses produits ?



Librairie BLOUD & GAY, 3, Rue Garancière, Paris (6^e).

“ PAGES ACTUELLES ”

1914-1923

Nouvelle collection de volumes in-16 — Prix : 1 fr.

- N^o 81. **La Défense de l'Esprit français**, par René DOUMIC, de l'Académie française.
- N^o 82. **La Représentation nationale au lendemain de la paix.**
Méditations d'un Combattant.
- N^{os} 83-84. *Une Victime du Pangermanisme. L'Arménie martyre*, par L'Abbé Eug. GRISELLE.
- N^o 85. **Les Mitrailleuses**, par Francis MARRE.
- N^o 86. **France et Belgique.** Ce que les Allemands voulaient faire des pays envahis. Ce que nous ferons d'eux, par M. DES OMBIAUX.
- N^o 87. **Lettres d'un soldat.** Leo LATIL (1890-1915).
- N^o 88. **La place de la Guerre actuelle dans notre Histoire nationale**, par Camille JULLIAN.
- N^o 89. **Du Subjectivisme allemand à la Philosophie catholique**, par Mgr DU VAUROUX, évêque d'Agen.
- N^o 90. « **Kultur** » et **Civilisation**, par George FONSEGRIVE.
- N^o 91. **Angleterre et France, Fraternité en guerre, alliance dans la paix**, par Sir Thomas BARCLAY.
- N^o 92. **La Hongrie d'hier et de demain**, par André DUBOSC.
- N^o 93. *Un peuple en exil. La Belgique en Angleterre*, par Henry DAVIGNON.
- N^o 94. **Les armes déloyales des Allemands**, par Francis MARRE.
- N^o 95. **Toute la France pour toute la Guerre**, par Louis BARTHOU.
- N^{os} 96-97. **Le Jugement de l'Histoire sur la Responsabilité de la Guerre**, par Tommaso TITTONI.
- N^o 98. **Le Paradoxe célèbre de Joseph de Maistre sur la Guerre**, par Clément BESSE.
- N^o 99. **Quatre discours et une conférence**, par Adrien MITHOUARD.